



L'AVIS de Muttersholtz – Mai 2018 –  
Dossier : La centrale hydroélectrique  
Entretien avec Thierry VALET

- Pouvez-vous vous présenter, quel est votre parcours professionnel, pour quelle entreprise travaillez-vous ?

« Je suis Thierry Valet, j'ai 57 ans et suis originaire d'Alsace du côté maternel (Famille Morgenthaler dans le secteur de Saverne) et morvandiau du côté paternel. J'ai passé mon enfance en Ardèche et y ai fait mes études, avec en fin de cursus un passage à Toulouse, puis à la Faculté de Besançon où j'ai achevé, en 1984, un cycle d'études supérieures en hydroécologie sous la direction bienveillante du Professeur Verneaux, avec qui j'ai commencé, dès lors, à étudier, sur la Haute-Loue, les impacts des centrales hydroélectriques. Un thème de recherches appliquées que je n'ai jamais renié par la suite, puisqu'il est encore au cœur de mon métier et des activités du petit bureau d'études que j'ai créé en association avec mon épouse : le Cabinet d'INGénierie et de Conseil Limagne Environnement, dit le CINCLE, par admiration et sympathie envers cet oiseau (photo ci-après), un compagnon de toujours qu'il est bien rare que je ne contacte pas dans mes multiples sorties de terrain, hiver comme été, dans les cours d'eau des Alpes, de montagnes et de piémonts, des Vosges à la Corse en passant par le Massif Central, qui sont notre champ d'expression.

Parallèlement à ces activités professionnelles dédiées à l'écologie des cours d'eau, j'y ai pratiqué longtemps mon loisir préféré, la pêche à la mouche, et ai toujours eu des activités associatives en rapport avec ces deux passions, en particulier dès 1987 en tant qu'adhérent à TOS (Truite-Ombre-Saumon), devenue aujourd'hui l'ANPER (Association Nationale de protection des Eaux et Rivières), dont j'ai été de 2011 à 2014 secrétaire administratif. »



*Le Cincle plongeur, indéfectible complice de mon travail dans les rivières*

## - Quel est votre rôle dans le projet de la Commune ?

« À l'invitation du BETERU, un bureau d'études toulousain spécialisé dans la maîtrise d'œuvre de centrales hydroélectriques, le CINCLE, via moi-même et mon épouse Véronique, a répondu à l'appel d'offres que la Commune avait lancé pour la remise en service du Moulin d'Ehnwihir. Notre rôle de sous-traitant était de prendre en charge le volet environnemental des études nécessaires, consistant en un diagnostic du Muhlbach et de l'Ill sur le site, y caractériser les enjeux écologiques et définir leur sensibilité vis à vis du projet de remise en service du moulin. Ce diagnostic a permis de modifier le projet initial pour aboutir à un projet plus du tout pénalisant pour les deux cours d'eau, consistant à réhabiliter l'ancien moulin pour une puissance inférieure, mais en contrepartie, installer une centrale neuve au seuil B15, permettant une meilleure utilisation du potentiel des deux cours d'eau.

Il fallait aussi prévoir sur cette base les mesures à prendre pour que l'écosystème du Muhlbach, et celui de l'Ill en aval du seuil de navigation B15, ne souffrent pas des travaux de réhabilitation, puis de l'exploitation des nouvelles centrales. Notre rôle a été aussi de convaincre, le BETERU en tant que maître d'œuvre et la Commune en tant que maître d'ouvrage, de la nécessité d'adopter des mesures permettant d'éviter ou de corriger les impacts négatifs résiduels, principalement liés à la phase des travaux, malgré les contraintes et les surcoûts que cela impliquait. Enfin, la fonction d'interface avec l'administration, en particulier les services instructeurs des dossiers, la Direction Départementale des Territoires bas-rhinoise, la Direction Régionale Alsace de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et l'Agence Française de la Biodiversité, et l'accompagnement de la Commune pendant cette instruction, n'a pas été le moindre de nos rôles, un tel accompagnement se révélant toujours déterminant dans ce type de projet. »

## - Que pensez-vous de la démarche de la Commune de Muttersholtz ?

« L'idée de la Commune, il est vrai notoirement chef de file en matière de prise à bras le corps des défis de l'avenir, de tirer de sa léthargie ce moulin qui fait partie du patrimoine historique communal, est exemplaire, et cette initiative traduit parfaitement le souci de l'équipe municipale de concilier la transition énergétique de la Commune et la préservation de son environnement, et notamment du réseau hydrographique des milieux riediens, qui font partie des derniers bastions de la biodiversité dans la Plaine d'Alsace. »

## - Quels sont les atouts de ce projet ?

« Les atouts sont nombreux : le projet permet de faire revivre cet élément du patrimoine communal et lui faire produire à nouveau, grâce à cette ressource renouvelable qu'est la force de l'eau de l'Ill au passage des chutes du moulin et du seuil B15, une énergie électrique de proximité, de manière non polluante (même sur le plan sonore : les riverains du moulin ne subiront plus le bruit permanent de la chute d'eau, dont la force sera transformée en électricité "verte"), dans des unités de production à taille humaine. En ces temps de contractation des dotations aux collectivités, le projet vient à point pour renforcer le budget communal, offrant à la Municipalité la possibilité de continuer sa politique exemplaire de protection et d'entretien de son riche patrimoine social, culturel et environnemental. Et cela sans risquer de perdre la biodiversité remarquable du Muhlbach. »

## - En tant qu'entreprise, qu'est-ce qui vous a poussé répondre à cet appel d'offre ?

« Comme je l'ai indiqué auparavant, c'est le BETERU qui nous a sollicités, puisque nous avons déjà collaboré sur des projets similaires. Nous répondons habituellement peu à des appels d'offres, en dehors de quelques-uns pour EDF ou l'État (notamment Directions Interdépartementales des Routes)

pour des projets d'infrastructures routières, notre cœur de métier restant l'évaluation des incidences des ouvrages hydrauliques en cours d'eau, en particulier les aménagements hydroélectriques. Malgré notre charge de travail toujours importante, j'avais répondu présent car, en fait, je n'aime pas perdre une occasion de me rendre en Alsace, terre ancestrale où j'ai encore pas mal de membres de ma famille, et en particulier dans les Vosges (car je préfère le relief et les hauteurs). La fois précédente, ma destination fut Orbey, et cela avait été pour réaliser les études environnementales nécessaires au renouvellement de concession de la chute du Lac Noir pour EDF, en vue de son redémarrage après rénovation complète. »

### - Quelles ont été les difficultés pour mener le projet ?

« Les difficultés ont commencé avec notre découverte, dans le Muhlbach, d'espèces protégées, entre autres la Mulette épaisse, une moule d'eau douce considérée comme rare et en régression dans toute l'Europe. Cette espèce est assez exceptionnellement abondante dans le canal dont l'hydrologie est bien plus stable que dans l'Ill, ce qui en fait un refuge pour l'espèce qui y trouve des conditions d'habitat favorables. Sa présence a poussé l'équipe de projet à "revoir sa copie" et abandonner le projet initial qui prévoyait un curage du canal pour augmenter le débit turbiné, mais en cas d'arrêt de la turbine, sans forcément assurer un débit minimal. Cela aurait pu signer l'arrêt de mort, ou en tous cas une forte réduction, de la population de mulettes. Il a donc été choisi de baisser le débit turbiné, d'installer en remplacement des turbines au seuil B15 (étant ici précisé que, tant à ce dernier qu'au moulin, il ne s'agira pas de turbines conventionnelles, mais de vis hydrodynamiques, une technologie peu traumatisante pour la faune qui pourrait y passer), et de garantir un maintien de l'alimentation du Muhlbach avec un débit suffisant, en cas d'arrêt de la centrale, pour assurer une vie normale des habitants du canal, notamment les mulettes, qui filtrent l'eau pour y puiser leur nourriture et ont de ce fait besoin d'un courant suffisant en permanence. Une autre difficulté, et non des moindres, a été de convaincre une administration qui est devenue exagérément précautionneuse en matière de prise en compte de l'environnement et de la biodiversité, contrairement au passé où le laxisme était de mise en la matière (on est tombé d'un excès dans l'autre), et qu'il a fallu persuader de l'innocuité des solutions adoptées pour préserver celle du canal, notamment lors du chantier. L'une des mesures consistera, dans l'emprise des futurs travaux, à organiser des opérations coordonnées de sauvetage des mulettes et poissons, encadrées par des écologues expérimentés, et ces opérations étant, à cette échelle, une première en Alsace, l'administration n'avait pas de recul et a voulu s'entourer de toutes les garanties. Elle a donc été particulièrement exigeante, ce qui a entraîné une instruction longue du dossier de dérogation "espèces protégées", et donc une émergence un peu retardée du projet. »

### - Comment voyez-vous l'avenir de l'hydroélectricité de manière générale ?

« Son développement étant une nécessité, même si notre société doit avant tout devenir économe en énergie, il est promis à un bel avenir ; mais il va de soi que cela ne doit pas ouvrir la porte à n'importe quoi. L'hydroélectricité du futur ne sera pas celle d'antan. Elle ressemblera plutôt à ce qui va se faire à Muttersholtz (où l'avenir prend racine, naturellement...). »